



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 1

Approbation du Compte de Gestion

Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Trésorier Payeur.

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-01_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 2

Vote du Compte administratif

Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Martine MAUBERT-REY, doyenne d'âge et quitte la salle. Mme Martine MAUBERT-REY donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif de l'exercice 2024, retraçant la gestion de Monsieur Jean-Marc MACARIO, Maire.

Le Conseil Municipal :

- donne acte de la présentation faite du Compte Administratif ;
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- approuve les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal ouï la Présidente de séance et adopte, par 11 voix pour et 1 voix contre (Mme PINTUS), le Compte Administratif de l'exercice 2024.

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-02_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : COMMUNE DE SPERACEDES

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-03_2025-DE

Date de Convocation : 20/03/2025	Décisions N° : 3	Membres : En Exercice : 15	Présents : 11	Votants : 13
Le 24/03/2025 Le Conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de Jean-Marc MACARIO, Maire Etaient présents : M. MACARIO Jean-Marc, Mme MAUBERT-REY Martine, M. ROUSTAN Marcel, Mme BONNAFY Viviane, M. COMPIANI Serge, Mme PFEND-BARTHOLIN Corinne, Mme GIOVINAZZO Corinne, Mme PINTUS Florence, M. ROUSTAN Christophe, Mme GARDE Brigitte, Mme ROSTAIN Dominique. Etaient excusés : M. BOYER Nicolas donnant pouvoir à M. ROUSTAN Marcel ; Mme LAVAL Stéphanie donnant pouvoir à M. ROUSTAN Christophe ; M. FRANK Christophe et M. SCHIPPERS Yan. Etaient absents : /				

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -51 595.12 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 281 382.51 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -51 878.67 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 181 907.29 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 1 341 628.07 €

En recettes pour un montant de : 1 433 928.84 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 11 173.02 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) : 11 173.02 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (RF 002) : 452 116.78 €

Extrait certifié conforme,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

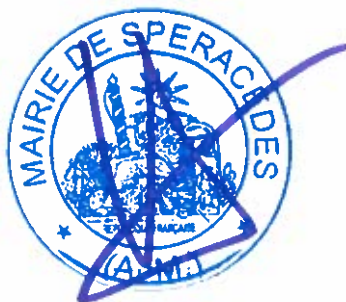
Délibération n° 4

Pour l'année 2025, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2024, soit :

Taxe Foncier Bâti	19,38 %
Taxe Foncier Non Bâti	28,49 %
Taxe d'habitation	9,50 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le taux des taxes pour l'année 2025.

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-04_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 5

Loyers logements communaux

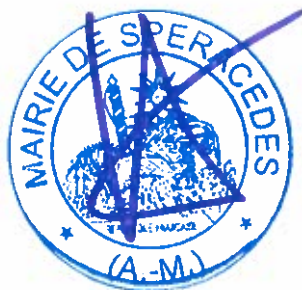
Pour l'année 2025, Monsieur le Maire propose de maintenir les loyers proposés en 2024 :

Logements

Logement	5 imp. E. Daver	748,63 €
Logement	6 bis bd Dr Sauvy	262,57€ (2 pièces étage)
Logement	6 bis bd Dr Sauvy	313,67€ (2 p. rez-de-jardin)
Logement	6 bis bd Dr Sauvy	430,32€ (3 pièces)
Logement	6 bis bd Dr Sauvy	430,32€ (3 pièces)
Logement	6 bis bd Dr Sauvy	479,60€ (4 pièces)
Logement	19 bd Dr Sauvy	844,98€ (étage)
Logement	19 bd Dr Sauvy	901,32€ (rez-de-jardin)
Logement	19 bd Dr Sauvy	732,31€ (rez-de-chaussée)
Logement	1 Traverse Belletrud	616,06 €
Logement	11 bd Dr Sauvy	631,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le maintien des loyers des logements communaux pour l'année 2025.

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-05_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 6

Loyer Taxi

Pour l'année 2024, Monsieur le Maire propose de maintenir le loyer proposé en 2024, soit 173,55 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le maintien du loyer du taxi pour l'année 2025.

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-06_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 7

Loyer Ball-trap

Pour l'année 2025, Monsieur le Maire propose de maintenir le loyer proposé en 2024, soit 1 524,15 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, par 12 voix pour et 1 voix contre (Mme PINTUS), le maintien du loyer du ball-trap pour l'année 2025.

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-07_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 8

Indemnités de fonction des élus communaux – Année 2025

Vu les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales fixant les dispositions dans lesquelles peuvent être attribuées les indemnités de fonctions des élus communaux ;

Vu les délibérations en date du 10 juillet 2020, 29 septembre 2020, 18 mai 2021 et 26 mars 2024 fixant les indemnités versées aux élus ;

Les indemnités de fonction des élus communaux sont fixées comme suit :

Nom Prénom	Fonction	Taux	Montant mensuel (base au 01/01/2025)
MACARIO Jean-Marc	Maire	42,6 %	1 751,08 €
MAUBERT-REY Martine	1 ^{re} Adjointe	19,8 %	813,88 €
ROUSTAN Marcel	2 ^{ème} Adjoint	19,8 %	813,88 €
BONNAFY Viviane	3 ^{ème} Adjointe	19,8 %	813,88 €
COMPIANI Serge	4 ^{ème} Adjoint	19,8 %	813,88 €
GIOVINAZZO Corinne	Conseillère avec délégation	9 %	369,95 €
TOTAL BRUT MENSUEL			5 376,55 €
TOTAL BRUT ANNUEL			64 518,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** le montant des indemnités des élus ci-dessus.



Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 006-210601373-20250324-08_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 9

Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2025 :

- Fonctionnement
 - Dépenses : 1 727 242,51 €
 - Recettes : 1 727 242,51 €
- Investissement
 - Dépenses : 2 354 040,64 €
 - Recettes : 2 354 040,64 €

TOTAL DU BUDGET 4 081 283,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, par 12 voix pour et 1 voix contre (Mme PINTUS), le Budget Primitif 2025.

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 006-210601373-20250324-28_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 10

Demande de subvention – Opération 66 Mise en place de caméras de vidéo-surveillance

M. COMPIANI, Adjoint aux travaux, expose :

L'opération « Mise en place de caméras de vidéo-surveillance » a déjà été proposée l'an dernier mais n'a pas été retenue pour l'attribution de subventions.

Un nouveau dossier est proposé cette année avec une demande de subvention auprès du Département. Le devis a été mis à jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, par 12 voix pour et 1 voix contre (Mme PINTUS) :

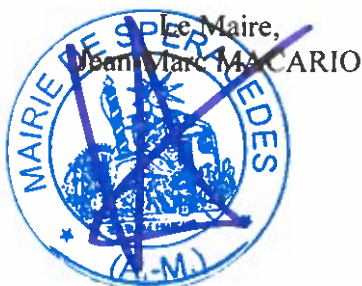
- d'approuver le programme de travaux suivant : Mise en place de caméras de vidéo-surveillance, dont le coût prévisionnel s'élève à 70 193,14 € HT, soit 84 231,77 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention Département 60 % :	42 115,88 €
Emprunt :	42 115,89 €

- d'autoriser le Maire à solliciter le cofinancement du Département et de l'ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à cette action.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-10_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :

20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 11

Demande de subvention – Opération 67 Dotation cantonale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux suivants : Voirie communale, dont le coût prévisionnel s'élève à 73 140,23 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Dotation cantonale :	46 458,00 €
Emprunt :	26 682,23 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Conseil Départemental.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Détail des travaux prévus :

- Dalles plafond salle des fêtes – petite salle et hall d'entrée
- Accès PMR jeux de boules
- Matériel services techniques
- Panneaux de signalisation
- Panneaux SIL
- Barnums et tables
- Barrière Rue Belletrud + électricité
- Eclairage jeux de boules
- Plaque commémorative



Le Maire,
Jean-Marc MACARIO

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-29_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 12

Demande de subvention – Opération 87 Sécurisation du carrefour de la Croix

M. COMPIANI, Adjoint aux travaux, expose :

Une opération est proposée afin de sécuriser le carrefour de la Croix, avec la mise à place de feux tricolores dit « feux intelligents ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, par 12 voix pour et 1 voix contre (Mme PINTUS) :

- d'approuver le programme de travaux suivant : Sécurisation du carrefour de la Croix, dont le coût prévisionnel s'élève à 85 874,50 € HT, soit 101 987,40 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention Département 60 % :	51 524,70 €
Emprunt :	50 462,70 €

- d'autoriser le Maire à solliciter le cofinancement du Département et de l'ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à cette action.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-12_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 13

Demande de subvention – Opération 88 Réfection des cours d'école maternelle

Mme BONNAFY, Adjointe aux Affaires scolaires, expose :

Une opération est proposée pour rénover les deux cours de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, par 12 voix pour et 1 abstention (Mme PINTUS) :

- d'approuver le programme de travaux suivant : Réfection des cours d'école maternelle, dont le coût prévisionnel s'élève à 99 351,00 € HT, soit 119 221,20 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention DETR 80 % :	79 480,80 €
Emprunt :	39 740,40 €

- d'autoriser le Maire à solliciter le cofinancement de la DETR et de l'ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à cette action.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-13_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 14

Demande de subvention – Opération 89 Bilan énergétique logements communaux Roudnitska

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux suivant : Bilan énergétique logements Résidence Roudnitska, dont le coût prévisionnel s'élève à 4 440,00 € HT, soit 5 328,00 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Région - Nos communes d'abord 70% :	3 108,00 €
Autofinancement :	2 220,00 €

- d'autoriser le Maire à solliciter le cofinancement de la Région et de l'ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à cette action.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-14_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 15

Demande de subvention – Opération 90 Matériel informatique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'acquisition suivant : Acquisition de matériel informatique, dont le coût prévisionnel s'élève à 4 137,10 € HT, soit 4 964,52 € TTC.
- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention Département 60 % :	2 482,26 €
Autofinancement :	2 482,26 €
- d'autoriser le Maire à solliciter le cofinancement du Conseil Départemental et de l'ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à cette action.
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-15_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :

20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 16

Demande de subvention – Opération 91 Sécurisation Eglise

M. COMPIANI, Adjoint aux travaux, expose :

D'importants travaux de réfection doivent être envisagés pour la toiture de l'église. Il est nécessaire, dans un premier temps, de sécuriser cette toiture et de prévoir le remplacement de certaines tuiles, ainsi qu'un bâchage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux suivant : Sécurisation Eglise, dont le coût prévisionnel s'élève à 7 419,47 € HT, soit 8 903,36 € TTC.

- d'adopter le plan de financement suivant :

Subvention Département 80 % :	5 935,58 €
Autofinancement :	2 967,78 €

- d'autoriser le Maire à solliciter le cofinancement du Conseil Départemental et de l'ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à cette action.

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-16_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 17

Recensement de la population – Rémunération agents recenseurs

Mme MAUBERT-REY, 1^{ère} Adjointe, expose :

Le recensement de la population a eu lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Par délibération en date du 2 décembre 2024, l'organisation du recensement, le recrutement et la rémunération des agents recenseurs ont été fixés.

La délibération prévoyait le recrutement de quatre agents recenseurs, soit parmi le personnel communal, soit par le recrutement de vacataires, afin de réaliser les opérations de recensement dans les quatre districts de la commune.

Seuls trois agents recenseurs ont pu être recrutés : un en tant que vacataire, deux parmi le personnel communal.

Il est aujourd'hui proposé de réévaluer la rémunération versée à l'agent vacataire, dont le travail a été plus important que le travail prévu initialement (3 agents pour 4 districts) :

Rémunération initiale : forfait de 1 100 € brut (journées de formation et de repérage rémunérées en sus).

Nouvelle rémunération proposée : **forfait de 1 100 € brut + forfait supplémentaire de 550 € brut**, soit un total de 1 650 € brut, versé en deux fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

D'ETABLIR le montant de la rémunération de l'agent recenseur vacataire comme indiqué ci-dessus.



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-17_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 18

Vacataire école

Mme BONNAFY, Adjointe aux Affaires scolaires, expose :

Une AESH intervient sur le temps scolaire pour un enfant scolarisé en maternelle, en classe de moyenne section.

Cet enfant a la possibilité de déjeuner deux fois par semaine à la cantine, ce qui permettrait de l'intégrer au maximum et de soulager ses parents.

La loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 prévoit la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne.

Cette prise en charge n'étant pas encore effective, il est proposé, provisoirement, une prise en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à créer un poste de vacataire pour la mission suivante : présence AESH sur le temps de pause méridienne,
- **DE RECRUTER** ce vacataire pour la période suivante : du 01/04/2025 au 04/07/2025 inclus,
- **DE REMUNERER** ce vacataire 12,00 € brut/heure.

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-18_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq
Le vingt-quatre mars à dix-huit heures

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :
20 mars 2025

Le Conseil Municipal de Spéracèdes dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Marc MACARIO, Maire.

Présents : M. Jean-Marc MACARIO, Mme Martine MAUBERT-REY, M. Marcel ROUSTAN, Mme Viviane BONNAFY, M. Serge COMPIANI, Mme Corinne GIOVINAZZO, Mme Corinne PFEND-BARTHOLIN, Mme Brigitte GARDE, Mme Dominique ROSTAIN, Mme Florence PINTUS, M. Christophe ROUSTAN

Absents excusés : M. Nicolas BOYER donnant pouvoir à M. Marcel ROUSTAN, Mme Stéphanie LAVAL donnant pouvoir à M. Christophe ROUSTAN, M. Christophe FRANK, M. Yan SCHIPPERS

Secrétaire : M. Marcel ROUSTAN

Délibération n° 19

Actualisation des tarifs de la cantine scolaire

Mme BONNAFY, Adjointe aux Affaires scolaires, expose :

Le décret n° 2009-553 du 15 mai 2009 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public prévoit que les collectivités territoriales peuvent librement fixer les prix des repas servis aux élèves.

Par délibération en date du 30 novembre 2023, la commune a fixé un tarif unique de 4,50 € le repas, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour tous les enfants déjeunant à la cantine.

Il est aujourd'hui proposé de différencier le prix du repas pour les enfants de la commune et pour les enfants provenant d'une autre commune.

	Tarif famille spéracèdoise	Tarif famille hors commune
Repas (maternelle/élémentaire)	4,50 €	6,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

- **DE FIXER** les tarifs de la cantine scolaire comme indiqués ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Maire,
Jean-Marc MACARIO



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 006-210601373-20250324-19_2025-DE